



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## formation professionnelle

Question écrite n° 439

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les menaces qui pèsent sur la reconduction des stages de préparation à l'examen des emplois réservés de première catégorie dans la fonction publique organisés par l'Office national des anciens combattants. Depuis 1992, ces stages de préparation ont permis à des personnes handicapées de se présenter à l'examen avec des chances de réussite nettement supérieures à ce qu'elles étaient auparavant. Entre 1992 et 1996, les résultats sont en progression : près de 60 % des candidats ont été admis lors du dernier examen. Malgré ce résultat probant, des menaces de remise en cause pèsent sur la reconduction de ces actions. Par exemple, en 1997, une seule session serait organisée au lieu de deux les années précédentes, au nom, semble-t-il, de la priorité donnée par l'organisation de stages de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme. Il lui demande, en conséquence, de prendre les dispositions pour que ces formations soient maintenues et étendues au plan national.

### Texte de la réponse

A la demande du secrétaire d'Etat chargé des personnes handicapées, l'Office national des anciens combattants organise depuis cinq ans des stages de préparation à l'examen des emplois réservés de première catégorie de la fonction publique au profit des travailleurs handicapés privés d'emploi. Ces formations, qui ont obtenu d'excellents résultats, sont organisées à raison de deux sessions par an. Elles sont financées sur les aides à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés demandeurs d'emploi : direction départementale du travail et de l'emploi et l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. L'Office national ne peut en effet utiliser ses crédits pour d'autres bénéficiaires que ses ressortissants, les anciens combattants et victimes de guerre. Cette année, à la suite de restrictions budgétaires, ces formations n'ont pas été agréées dans le programme départemental d'insertion de Paris qui donne priorité à l'alphabetisation. En raison de l'intérêt de cette action, la direction départementale du travail et de l'emploi a toutefois accepté de financer le stage de printemps qui a accueilli quatorze stagiaires. Malheureusement, il est loin de suffire pour répondre à la demande, sans cesse croissante, des candidats. Plus de quarante sont actuellement en attente, 284 postes sont en effet à pourvoir, dont une soixantaine en Ile-de-France, au titre de l'examen 1997. C'est pourquoi le rejet de deuxième stage, prévu à l'automne, a été, à titre exceptionnel, reconsidéré. La formation aura donc lieu le 22 septembre au 19 décembre prochain pour quatorze stagiaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 439

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 juin 1997, page 2240

**Réponse publiée le** : 29 septembre 1997, page 3174